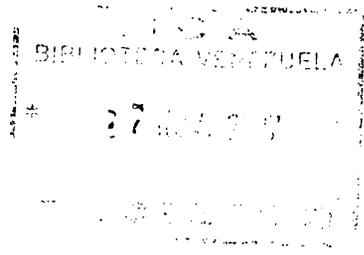


IICA



ORIENTATIONS POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU CENTRE DE PROJETS D'INVESTISSEMENT (CEPI) DANS LE CADRE DU PLAN A MOYEN TERME



COC01417

TABLE DES MATIERES

	Page
I. LES ORIENTATIONS DU PLAN A MOYEN TERME 1987-1991	3
II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'ACTION DU CEPI	6
III. RENFORCEMENT DU CEPI	12
IV. STRATEGIE ET PLAN D'ACTION	14
V. RESSOURCES DISPONIBLES	16

PRESENTATION

Le Plan à moyen terme 1987-1991, approuvé par les pays membres à la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, tenue à Mexico du 27 au 29 octobre 1986, stipule que la structure opérationnelle de l'IICA comporte la direction, les unités de coopération technique et le CATIE. La direction comprend le bureau du directeur général, les unités d'appui de la direction, les unités de surveillance des opérations et la direction de la programmation et de l'évaluation. Les directions de programme, les représentations de l'IICA dans les différents pays et les unités d'appui technique constituent les unités de coopération technique.

Les unités d'appui technique assurent les services techniques spécialisés qui permettent de renforcer et de compléter l'action des directions de programme, des unités opérationnelles de zone et des représentations dans les pays où elles sont articulées en bonne et due forme.

Les unités d'appui technique sont le Centre de projets d'investissement (CEPI), le Centre interaméricain de documentation et d'information agricole (CIDIA) et le service informatique.

Il convient, à partir des orientations générales tracées par le plan à moyen terme, d'élaborer un document propre à chaque programme qui précise de manière plus détaillée les orientations et la stratégie qui président à l'action du CEPI. Et ce, pour permettre aux pays membres, aux techniciens de l'Institut, aux pays donateurs actuels et éventuels, aux organismes et aux personnes intéressées d'avoir une vision plus ample et plus concrète du Centre.

Le présent document se divise en cinq sections. La première constitue l'introduction tandis que la deuxième définit les limites de la stratégie de travail, compte tenu de la souplesse et de la complémentarité générales qu'il convient de donner aux actions pour harmoniser les demandes de services dans les quatre domaines où le CEPI concentrera ses activités. Pour réaliser ces actions, le CEPI doit pouvoir mettre à jour ses connaissances et renforcer sa structure opérationnelle : c'est le thème abordé dans la troisième section. La quatrième section, intitulée « Stratégie et plan d'action », établit les critères de sélection qui serviront à accorder la priorité aux activités à réaliser par le CEPI et elle jette les bases de la marche à suivre. La dernière section indique les ressources disponibles qui permettront de réaliser les actions proposées.

Martín E. Piñeiro
Directeur général

I. LES ORIENTATIONS DU PLAN A MOYEN TERME ¹

Le Plan à moyen terme (PMP) 1987-1991 est le document par lequel les pays membres – par l'intermédiaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – établissent les grandes lignes de l'action à réaliser par l'IICA au cours de la période visée, compte tenu des objectifs permanents de l'Institut et des questions prioritaires dans la région américaine.

Les « lignes d'action pour la coopération » des cinq programmes définis dans ce plan doivent donc avoir pour cadre de référence les objectifs, la stratégie générale et les recommandations spécifiques visant les programmes prévus dans le plan à moyen terme pour cette même période.

1.1 Objectifs généraux

Les objectifs généraux fixés pour l'action de l'IICA consistent à « stimuler, encourager et soutenir les efforts des États membres : pour renforcer le développement du secteur agro-pastoral dont la double vocation en tant que facteur de croissance économique est de produire des denrées alimentaires aux fins de consommation intérieure et de constituer la principale source de devises ; pour accroître la modernisation et augmenter la productivité du secteur agro-pastoral ; et pour faire avancer le processus d'intégration régionale ».

¹ « Plan à moyen terme 1987-1991 », IICA, approuvé par le Conseil interaméricain de coopération pour l'agriculture à sa troisième réunion extraordinaire tenue à Mexico, Série Documents officiels n° 35, 1986.

Il est signalé par ailleurs qu'il faudra, à cette fin, « définir des stratégies de production, de commercialisation et de transformation des matières premières tendant à augmenter la mise en valeur de la production agro-pastorale, à relancer la participation et à servir la justice économique », « favoriser l'incorporation de technologies afin de maintenir les avantages et la compétitivité, dans la plus grande équité en ce qui concerne la répartition des bienfaits et la conservation des ressources naturelles », et « encourager des actions communes qui favorisent l'utilisation optimale des ressources disponibles ainsi que la complémentarité en matière de production et de commerce ».

1.2 Stratégie générale

Le plan à moyen terme, pour réaliser ses objectifs, présente une stratégie en quatre volets :

- a. Concentrer les efforts et le leadership technique dans un nombre restreint de domaines dont l'importance est vitale pour les pays membres.
- b. Accorder la priorité aux fonctions et aux formes d'action pour lesquelles l'Institut se trouve mieux placé que d'autres organismes en raison de ses antécédents.
- c. Adapter sa structure opérationnelle afin de compter, d'une part, sur une haute capacité technique concentrée dans les domaines visés par les programmes et, d'autre part, sur une organisation décentralisée et souple.
- d. Accroître la disponibilité des ressources extérieures et optimiser leur utilisation.

1.3 Le rôle confié au CEPI

Le plan à moyen terme définit, à la lumière des nouvelles demandes qui ont surgi de la crise que traversent les pays de la région, une stratégie qui met l'accent sur le renforcement des liens entre les diverses instances techniques et administratives de l'IICA, afin d'augmenter la capacité d'intervention de celui-ci.

L'affectation de ressources au financement et à l'exécution de programmes et de projets de développement, qui figure parmi ces demandes, constitue pour l'IICA un défi important dans le domaine du pré-investissement agro-pastoral. Pour le relever, il devra adapter son fonctionnement afin de répondre de manière opportune et appropriée aux demandes émanant des divers pays dans le domaine en question et afin de mieux articuler ses actions, contribuant ainsi à l'optimisation de ses activités.

Dans le cadre de la structure opérationnelle de l'IICA, le Centre de projets d'investissement (CEPI), qui relève de la Sous-direction générale adjointe des opérations (SDGAO), a pour but, par la coopération avec les pays membres et les unités de l'IICA, de cerner, de formuler et d'évaluer les projets, d'appuyer la formulation des projets de coopération technique de l'IICA, ainsi que la formation et la conception de méthodologies dans ces domaines. Le CEPI est une unité d'appui technique au sein de l'IICA et il assure un service direct aux pays membres dans son domaine de compétence.

Le rôle du CEPI est défini dans le plan à moyen terme. Ce dernier précise que le Centre doit développer des capacités techniques et apporter sa collaboration dans son champ d'action, afin de contribuer à la réalisation, sur le plan opérationnel, des activités propres à l'IICA. Le CEPI vient donc renforcer par ses

activités celles qui sont menées par les Programmes et la Direction de la programmation et de l'évaluation (DIPROE), ainsi que par les pays, par l'entremise des directeurs de zone et des bureaux nationaux de l'Institut.

Cela signifie que le CEPI répond à des demandes adressées à l'IICA par les pays membres. Le plan de travail du CEPI, assujéti à un examen rigoureux avant l'affectation des ressources, doit donc présenter une certaine souplesse pour pouvoir répondre à des demandes d'appui ponctuelles qui ne sont pas prévues par le programme annuel des opérations. Par ailleurs, ce plan fait intervenir la mise au point et/ou l'emploi d'éléments conceptuels et d'instruments techniques permettant de comprendre la situation globale des pays et leurs rapports avec le secteur agro-pastoral. Cela est particulièrement important dans la conjoncture actuelle caractérisée par une crise qui atteint toute la région, étant donné qu'il convient d'harmoniser de plus en plus les plans d'ajustement et de stabilisation avec les programmes et les projets de réactivation sectorielle.

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'ACTION DU CEPI

Le rôle confié au CEPI se reflète dans le plan d'action et dans l'enveloppe budgétaire qui permettra son exécution. Ce plan, dont la conception et la réalisation sont coordonnées par la Sous-direction générale adjointe des opérations, comporte trois volets liés entre eux : 1) coopération avec les directions de programmes et la DIPROE ; 2) appui aux bureaux nationaux de l'Institut, canalisé par les directeurs de zone et concrétisé au moyen d'activités et de projets spécifiques relevant des techniciens rattachés à ces bureaux ; et 3) appui aux pays dans la préparation de projets qui seront présentés aux divers organismes en vue de leur financement.

2.1 Les grandes lignes de la stratégie

Les grandes lignes du plan à moyen terme fournissent le cadre dans lequel s'intègrent et s'articulent les volets déjà mentionnés. Il s'agit de chercher à renforcer l'IICA dans sa dimension institutionnelle et, dans le même temps, de rechercher, sur un plan différent mais qui revêt une importance tout aussi grande, l'appui permanent des organismes nationaux chargés de concevoir, de préparer et d'évaluer des projets agro-pastoraux axés sur l'investissement.

Ces grandes lignes établissent le cadre de l'action du CEPI, dont la réalisation prend quatre formes, énoncées ci-après.

2.1.1 Révision et amélioration de la capacité d'analyser le processus de pré-investissement des projets et/ou programmes de développement agro-pastoral ainsi que ses effets sur les plans micro-économique et macro-économique

Cette première composante a pour objectif fondamental de renforcer la capacité installée du CEPI au moyen d'activités spécialement conçues à cette fin. On peut mentionner entre autres les activités suivantes : obtention de ressources venant assurer la viabilité de propositions spécifiques ; préparation de moyens qui faciliteront et optimiseront le processus de formation ; recyclage technique du personnel professionnel du Centre ; mise au point de méthodologies, de schémas et de matériaux appropriés destinés à la formation de ce même personnel ainsi qu'à la formulation et à la réalisation des activités définies ci-après.

Dans les domaines où l'expérience du CEPI est insuffisante, il conviendra d'établir d'abord des liens avec des organismes nationaux ou régionaux de financement et de coopération technique, afin de jeter les bases qui permettront de commencer les travaux au sein de ces organismes.

2.1.2 Renforcement de l'articulation horizontale avec les techniciens des programmes du bureau central et des programmes nationaux

Il s'agit ici de renforcer les relations avec les spécialistes de projets dans les pays et avec l'Unité de projets des Antilles, afin d'encourager leur intégration dans un réseau continental composé d'experts en conception, préparation et évaluation de projets dont le CEPI assure l'orientation technique. Ce réseau améliorera la capacité de l'IICA de répondre aux demandes spécifiques émanant des pays et facilitera la mise au point d'un modèle méthodologique homogène. Il servira en outre de véhicule à l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines et financières de l'institution.

Par ailleurs, le CEPI coordonne et articule ses activités avec les programmes de l'Institut dans le but d'assurer leur harmonisation avec les grandes lignes techniques et conceptuelles de l'IICA et avec sa politique institutionnelle. Pour faciliter : 1) la rétroaction entre ces instances ; 2) la coopération horizontale entre les programmes et le CEPI ; et 3) le processus d'articulation entre les programmes par l'élaboration de propositions de travail spécifiques dans les divers pays.

2.1.3 Amélioration des rapports avec les institutions nationales chargées de la conception, de la préparation et de l'évaluation de projets, ainsi que de la formation dans ces domaines

L'articulation avec les institutions nationales revêt une importance capitale pour ce qui est de cerner les besoins et de les combler en temps opportun. Les bureaux nationaux de l'IICA seront chargés d'établir ces liens.

2.1.4 Coopération dans son champ de compétence en vue de la formation interne de l'IICA

Le CEPI a pour tâche principale, entre autres, la préparation des cadres techniques de l'institution. L'ampleur de cette activité dépendra des besoins qu'auront cernés ensemble la SDGAO et les directeurs de programme.

2.2. Domaines où se concentreront les actions

Le but et le rôle du CEPI, ainsi que les grandes lignes de son action et la nature de celle-ci, permettent de définir quatre domaines complémentaires dans lesquels il concentrera ses efforts : 1) pré-investissement et évaluation ; 2) formation en projets agro-pastoraux ; 3) analyse et mise au point de méthodologies propres aux projets ; et 4) coopération technique directe. Le CEPI devra en outre réaliser une série d'activités destinées à améliorer son efficacité dans les domaines mentionnés. Ce mandat vise à répondre aux besoins des pays et de l'IICA ainsi qu'à renforcer l'Institut.

2.2.1 Pré-investissement et évaluation

L'accent sera mis sur la conception et la sélection de projets d'investissement agro-pastoral ainsi que sur leur préparation et leur évaluation.

A cette fin, il conviendra de concevoir et de mettre en pratique des méthodologies pertinentes et conséquentes à la nature du problème, de cerner les besoins d'information et les formes que prendront son organisation, d'interpréter les résultats des études de faisabilité technique, financière et institutionnelle, économique et sociale, d'élaborer les indicateurs nécessaires à l'évaluation de l'impact des projets.

Cela permettra d'appuyer les activités des programmes et des bureaux nationaux de l'IICA, au moyen d'actions de coopération technique, par l'élaboration d'études et de projets, par une activité conseil spécifique et par la formation en matière de préparation et évaluation de projets. Les expériences accumulées pourront, grâce au suivi, être documentées et servir à la préparation de matériels de formation.

2.2.2 Formation en projets agro-pastoraux

La formation sera axée sur le développement et la mise en pratique de techniques et de méthodes servant à l'analyse du pré-investissement et à l'évaluation de projets d'investissement dans le secteur agro-pastoral. Les activités menées par le CEPI dans ce domaine s'inscrivent dans la stratégie générale dont s'inspirera l'IICA en matière de formation.

Les niveaux didactiques seront adaptés, sur le plan méthodologique, aux besoins et aux capacités de ceux qui recevront la formation. Dans la mesure du possible, l'articulation et la cohérence avec le volet pré-investissement et évaluation seront assurées par l'élaboration et la tenue d'ateliers de formation faisant partie intégrante de la réalisation des actions dans ce domaine.

Il conviendra en outre de procéder à la sélection et au renforcement des unités de formation, nationales et régionales, ainsi qu'à la consolidation des systèmes de formation sur le tas. Cela permettra d'intégrer les actions de formation dans le réseau de spécialistes de projets déjà mentionné.

La formation fera usage de matériels compilés et/ou produits dans le cadre de l'analyse et du développement de méthodologies servant aux projets. Elle devra également s'inscrire dans un programme d'appui qui répond à des demandes émanant

des pays membres ou qui remplit des engagements spécifiques pris avec eux dans une perspective à moyen terme destinée à éliminer de manière systématique les limitations dont souffrent ces pays pour ce qui est de développer et de maintenir leur capacité à préparer des projets.

2.2.3 Analyse et développement de méthodologies en formation et en évaluation de projets

C'est là un volet important lié au renforcement du CEPI en tant qu'unité d'appui technique. L'accent devra être mis sur l'élaboration de matériels didactiques et techniques portant sur le pré-investissement et l'évaluation.

Une importance particulière sera accordée à l'étude, à l'adaptation et à la conception de méthodologies servant à l'évaluation financière, économique et sociale des projets, à l'examen de leur impact distributif, cambial et fiscal, à la production d'informations appropriées relatives aux points antérieurs, à l'élaboration et à l'interprétation d'indicateurs servant à mesurer l'impact (prévu et réel) des projets, y compris leur convenance sur les plans micro-économique et macro-économique.

La réalisation de ces activités sous-entend la capacité de choisir et d'obtenir matériels et documents, de les réviser et de les analyser, pour réaliser ou compléter la documentation des expériences accumulées dans le cadre des projets et la présentation des résultats de cette analyse. Ces résultats serviront à la production de matériels didactiques et techniques qui seront employés dans les domaines mentionnés précédemment et qui, après mise à l'essai ou évaluation dans le cadre d'activités spécifiques (formation, mise en pratique lors de projets et d'études) pourront faire l'objet d'une publication officielle.

La méthode précédente est directement liée au renforcement du CEPI. Dans le cadre de cette méthode, on pourra établir des mécanismes internes qui exploiteront les résultats sous forme de séminaires et de discussions techniques, afin de recevoir des contributions additionnelles des autres unités et techniciens de l'IICA.

2.2.4 Coopération technique directe

Il s'agit ici des activités de coopération technique avec les pays membres et avec d'autres unités de l'institution en sa qualité d'organisme d'appui qui assure un service direct consistant à formuler des projets qui seront financés par différentes sources et à former le personnel de l'institution et des pays membres en matière d'élaboration et d'évaluation de projets.

A son tour, en coordination avec la DIPROE et les directions de programmes, le CEPI appuiera la formulation des projets de coopération technique de l'IICA qui ont été énoncés et qui seront réalisés par les représentations de l'IICA dans les pays membres.

III. RENFORCEMENT DU CEPI

Depuis sa création en juillet 1982, le CEPI s'est consacré presque exclusivement à la formulation de projets et à la formation dans ce domaine. Toutefois, le fait que les directions de programmes et de zone ainsi que les pays membres demandent de plus en plus ses services a incité le CEPI à rechercher des mécanismes et des stratégies qui lui permettront de se renforcer sur le plan interne, en vue d'augmenter et d'améliorer son offre de travail dans ses champs de compétence.

3.1 Actions de renforcement

Ce sont des activités additionnelles que le CEPI réalisera pour mieux répondre aux demandes qui découlent de la mise en œuvre de la stratégie générale du plan à moyen terme.

a) Formation interne

Le CEPI agira dans un domaine qui se caractérise par un grand dynamisme : le pré-investissement agro-pastoral fait intervenir sans cesse de nouveaux critères d'analyse et de méthodologie qui augmentent son interaction avec d'autres phases du cycle des projets, avec la planification des investissements ainsi qu'avec la définition et l'analyse des politiques macro-économiques de développement et de leurs effets sur l'agriculture. Cela étant, il est important que le personnel du Centre suive des cours de recyclage technique et participe avec d'autres unités ou organisations semblables à la réalisation de travaux qui contribueront à approfondir son expérience.

La participation à des activités de ce genre fera partie du programme de travail du CEPI, grâce à des ressources techniques et financières ou autres, temporairement affectées, prévues dans le budget des opérations du Centre. L'acquisition de matériels et de moyens appropriés et complémentaires venant appuyer la formation du personnel du CEPI s'inscrira également dans ce programme-budget.

b) Projets CEPI

En guise de complément à l'activité précédente, le CEPI élaborera, dans le cadre de son programme de travail, des projets destinés à trouver et à mettre en œuvre des solutions concrètes qui élimineront les restrictions s'opposant à la consolidation de ses champs de travail, dans une perspective de développement graduel qui est en harmonie avec l'augmentation de la demande de ses services.

Parmi ces restrictions, il y a par exemple le manque de données et d'informations pertinentes concernant l'analyse économique de nouvelles méthodes de production, dont l'élaboration de facteurs de conversion pour le calcul des prix au regard du rendement. Dans ce cas particulier, il conviendra de concevoir, d'abord au niveau national, un projet visant à aménager et à mettre en marche un mécanisme qui recueille et publie des données pour la réalisation de ces analyses. Le projet devra par la suite se donner une dimension multinationale, afin de produire des indicateurs concernant le rôle de l'agriculture.

Le CEPI élaborera des propositions ayant pour but de donner les résultats énoncés ci-dessus. Ces « projets CEPI » pourront être présentés, aux fins de financement, à des organismes qui y affecteront des fonds extérieurs.

IV. STRATEGIE ET PLAN D'ACTION

Etant donné que le CEPI, en tant qu'unité d'appui technique, fait face à une demande qui dépasse ses capacités actuelles, le plan d'action ainsi que l'enveloppe budgétaire correspondante doivent se caractériser par un certain équilibre

entre régions, pays et programmes. Cet équilibre est fonction des demandes réelles émanant des usagers et il faut donc un certain degré de souplesse pour répondre de manière adéquate à ces demandes, afin d'appuyer toutes les unités opérationnelles de l'IICA. La SDGAO a défini une série de critères et de marches à suivre qui ont pour but de qualifier et d'ordonner les activités et les tâches confiées au CEPI.

4.1 Critères concernant les priorités accordées aux activités

Les travaux confiés au CEPI, y compris les demandes d'appui émanant des autres unités de l'IICA, doivent :

- a) se conformer à la stratégie des programmes du plan à moyen terme, ceux-ci devant qualifier de manière formelle les propositions du Centre ;
- b) maintenir un certain équilibre entre régions, pays et programmes pour ce qui est du volume de coopération, en tenant compte aussi du niveau de développement relatif des différents pays ;
- c) être en général fonction inverse de l'importance des ressources humaines du bureau de l'IICA dans le pays visé ;
- d) correspondre à la vocation et/ou aux champs d'action du CEPI ;
- e) comporter des ressources humaines et financières propres au Centre ou à l'unité correspondante ;
- f) être hautement susceptibles de faire intervenir des ressources extérieures additionnelles.

4.2 Marches à suivre

Afin de systématiser son travail, le Centre gardera à jour un dossier où figurent les demandes, parmi lesquelles il choisira celles auxquelles il conviendra de répondre pendant la période visée.

Les demandes d'appui que reçoit le CEPI seront mises à jour par la SDGAO, qui prendra en compte l'avis du CEPI et les directives que donnera le Directeur général. La SDGAO et la direction du CEPI décideront de la priorité à accorder aux travaux, conformément au plan des opérations qui a été approuvé et aux normes qui s'appliquent.

4.3 Plan des opérations

En tenant compte des grandes orientations et de la stratégie générale ainsi que des normes internes de l'IICA, le CEPI préparera tous les ans, par l'entremise de la DIPROE, un plan des opérations. Ce plan indiquera : 1) les activités propres au CEPI qui sont financées à l'aide de quotes-parts et de ressources extérieures ; et 2) les activités faisant l'objet d'une demande par les pays et les programmes, financées par ces derniers à l'aide de quotes-parts, de CATI ou de ressources extérieures. Ce plan devra présenter une certaine souplesse pour répondre, lorsque la chose est possible, à la demande des pays qui souhaitent réaliser des actions d'ordre conjoncturel dont le financement est assuré par les pays membres ou par le CEPI lui-même.

V. RESSOURCES DISPONIBLES

5.1 Ressources humaines

Le tableau numéro 1 présente la liste du personnel technique, international et national affecté au CEPI pour répondre

aux demandes d'appui technique émanant d'autres unités de l'IICA et pour réaliser en outre les actions propres au Centre ou qui s'inscrivent dans l'Accord IICA/BID.

De même, dans le cadre de la stratégie de renforcement du CEPI, la direction des relations externes fait des démarches auprès de divers pays observateurs et organismes internationaux pour s'associer des experts en matière de marchés et de commercialisation, d'analyse institutionnelle et d'informatique.

5.2 Equipements

Le CEPI dispose de deux micro-ordinateurs WANG. L'IICA a renforcé ces équipements en dotant le CEPI de matériel IBM, qui comprend un terminal lié à l'unité centrale et un micro-ordinateur de type XT. On cherchera à remédier à court terme à l'hétérogénéité de ces matériels, pour pouvoir mettre à profit le grand éventail de programmes existants et contribuer ainsi à optimiser le fonctionnement du Centre.

5.3 Ressources financières

Les ressources financières — quotes-parts ou ressources extérieures — affectées au CEPI pour 1988 et 1989 figurent au tableau numéro 2. Elles sont regroupées en fonction des activités générales du CEPI.

TABLEAU I. PERSONNEL ACTUEL DU CEPI

NOM	PROFESSION	FONCTIONS	CATEGORIE
Caro, Jorge	Lic. Econ., M.B.A.	Analyste de projets	P.P.L. (**)
Casás, Roberto	Ing. agr., Magister en économie agricole	Spécialiste de la formulation et de l'administration de projets	P.P.I. (*)
Colmenares, Humberto	Economiste, M.Sc., Ph. D. en économie agricole	Spécialiste de la formation et de la conception de méthodologies pour les projets	P.P.I. (*)
Espinoza, Nelson	Ingénieur agronome	Spécialiste de l'élabo-ration de projets	P.P.I. (*)
Monnerat, Joao Bosco	Economiste, M.A. en économie agricole	Spécialiste de projets	P.P.I. (*)
Sánchez, Eugenio	Lic. en économie	Coopérant de l'ICI, Gouvernement espagnol	Personnel associé à l'IICA (*)
Sepúlveda, Sergio	Economiste, M.Sc., Ph.D. en économie	Spécialiste de projets	P.P.I. (*)
Teruel, Rodolfo	Economiste, M.B.A.	Analyste de projets	P.P.L. (**)

(*) Personnel professionnel international
 (**) Personnel professionnel local

TABLEAU 2
VENTILATION DES RESSOURCES
(QUOTES-PARTS ET RESSOURCES EXTERIEURES)
POUR LES PROJETS OU SERVICES DU CEPI EN 1988-1989
(en milliers de dollars US)

PROJETS/SERVICES	1988		1989	
	q.-p.	r.ext. total %	q.-p.	r.ext. total %
1. Direction et supervision des activités du centre	93,9	93,9 17,8	96,5	96,5 17,6
2. Formation en conception et en formulation de projets	105,8	105,8 20,0	109,7	109,7 20,0
3. Conception et formulation de projets	155,4	155,4 29,5	167,0	167,0 30,4
4. Préparation de projets pour les ressources extérieures	4,2	168,5 172,7 32,7	5,5	170,6 176,1 32,0
TOTAL	359,3	168,5 527,8 100,0	378,7	170,6 549,3 100,0

**VOLUMES DISPONIBLES DANS LA SÉRIE DE
DOCUMENTS OFFICIELS**

- Doc.
No.**
- 1 **Plan General del IICA**
(1970 - español e inglés)
 - 2* **Comisión Asesora**
(1970 - español e inglés)

Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural
(1971 -- español)
 - 4 **Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva – San Salvador, El Salvador, 5 a 9 de mayo de 1972**
(español e inglés)
 - 5 **Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura Lima, Perú, 27 de mayo a 2 de junio de 1971**
(español)
 - 6* **Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva – Santiago, Chile, 10 a 13 de mayo de 1973**
(español e inglés)
 - 7 **Principales Resoluciones de la Junta Directiva Washington, D.C. Período: 1962 1972**
(español e inglés)
 - 8 **Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva · Caracas, Venezuela, 16 a 18 de mayo de 1974**
(español e inglés)
 - 9* **Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva Ottawa, Canadá, 6 a 9 de mayo de 1975**
(español e inglés)
 - 10* **Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis (1976 español e inglés)**
 - 11 **Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva Washington, D.C., 6 a 12 de mayo de 1976**
(español e inglés)

- 12* **Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar**
(1977 -- español e inglés)
- 13* **Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva -- Santo Domingo, República Dominicana, 11 a 19 de mayo de 1977**
(español e inglés)
- 14* **Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura Tegucigalpa, Honduras, 5 a 10 de setiembre de 1977**
(español e inglés)
- 15* **Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años.**
(1977 -- español e inglés)
- 16 **Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva - Asunción, Paraguay, 22 a 24 de mayo de 1978**
(español e inglés)
- 17* **Décimootava Reunión Anual de la Junta Directiva -- La Paz, Bolivia, 14 a 16 de mayo de 1979**
(español e inglés)
- 18 **Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva -- México, D.F., 22 a 26 de setiembre de 1980**
(español e inglés)
- 19 **Principales Resoluciones de la Junta Directiva -- Washington, D.C. Período: 1973-1980**
(español e inglés)
- 20 **Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura -- San José, Costa Rica, 17 a 19 de febrero de 1981**
(español e inglés)
- 21 **Octava Conferencia Interamericana de Agricultura -- Santiago, Chile, 6 a 11 de abril de 1981**
(español e inglés)
- 22 rev. **Documents de Base: Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture; Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale**
(1986 -- français, espagnol, anglais et portugais)

- 23 **Résolutions de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles pertinentes à l'IICA**
(1984 - français, espagnol, anglais et portugais)
- 24 **Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura - San José, Costa Rica, 9 a 12 de junio de 1981, y Buenos Aires, Argentina, 7 a 13 de agosto de 1981, respectivamente**
(español e inglés)
- 25 **Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 12-17 septembre, et 25-26 octobre, 1982**
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 26 **Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - San José, Costa Rica, 27-29 octobre, 1982**
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 27 **Politiques générales de l'IICA**
(1982 - français, espagnol, anglais et portugais)
- 28 **Plan à moyen terme 1983-1987**
(1982 - français, espagnol, anglais et portugais)
- 29 **Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre, 1983**
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 30 **Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 2-7 décembre, 1984**
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 31 **Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 29 juillet - 2 août 1985**
- 32 **Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre, 1985**
- 33 **Sixième réunion ordinaire du Comité Exécutif - San José, Costa Rica, 13 - 17 juillet, 1986**
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 34 **Rapport de la Troisième réunion extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'agriculture - México, D.F., México, 27-30 octobre, 1986**
(français, espagnol, anglais et portugais)

- 35 Plan à Moyen Terme 1987-1991
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 36 Septième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif – San José, Costa Rica, 15 – 17 juin, 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 37 Programme II: Mise au Point et Transfert de Technologies. Lignes d'action pour la coopération, juin 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 38 Programme I: Analyse et Planification de la Politique Agricole. Lignes d'action pour la coopération, juin 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 39 Programme III: Organisation et Administration du Développement Rural. Lignes d'action pour la coopération, novembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 40 Programme IV: Commercialisation et industrie agricole. Lignes d'action pour la coopération, septembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 41 Programme V: Santé Animale et Santé Végétale. Lignes d'action pour la coopération, novembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 42 Compte rendu de la IX^e Conférence Interaméricaine des Ministres de l'Agriculture – Ottawa, Canada, 29 août – 2 septembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 43 Compte rendu de la Quatrième réunion ordinaire du Conseil Interaméricain de l'agriculture – Ottawa, Canada, 31 août – 4 septembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 44 Orientations pour le programme de travail du Centre de projets d'investissement (CEPI) dans le cadre du Plan à moyen terme, janvier 1988
(français, espagnol, anglais et portugais)

N.B.: On peut se procurer un exemplaire de cette série en écrivant a :

Dirección para la Coordinación de
Asuntos Institucionales
Oficina Central del IICA
Apartado 55 -- 2200 Coronado
Costa Rica

Ce document a été édité et publié par la Direction pour la Coordination des affaires institutionnelles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Les fonctionnaires de cette Direction et ceux de l'imprimerie de l'IICA ont participé à sa réalisation.

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en mars 1988 et tiré en 150 exemplaires.



INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

Apdo. 55-2200 Coronado, Costa Rica - Tel.: 29-0222 - Cable: IICASANJOSE - Telex: 2144 IICA,
Courrier Électronique EIES: 1332 IICA DG - FACSIMIL 15061294741 IICA COSTA RICA

Digitized by Google